

PORT DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS (ARI) ^{MRI}

La Directive européenne 89/656 CEE du 30/11/89, relative à l'utilisation des EPI, précise les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, du choix des EPI, d'entretien et d'attribution et de formation des salariés.
Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Présentiel - Synchrone



Public Visé

Toute personne étant amenée à intervenir en atmosphère irrespirable (présence de produit toxique et/ou anoxiant) sans expérience.



Pré Requis

Avoir 18 ans minimum

Aptitude Médicale : les stagiaires doivent être en possession d'un certificat médical à jour nécessaire pour suivre la formation ARI.

A savoir : Barbe et lunettes incompatible avec le port du masque.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaître les risques liés aux atmosphères explosives.

Evaluer son aptitude physique à porter un appareil respiratoire isolant

Être capable de protéger ses voies respiratoires avec un ARI à circuit ouvert en toute sécurité

Utiliser un ARI en toute sécurité et intégrer les contraintes liées au port de ce type d'équipement de protection individuelle.

Savoir calculer l'autonomie de l'appareil et le reconditionner lors de sa prochaine utilisation.

Parcours pédagogique

Formation et évaluation théorique en salle :

I/ Les aspects réglementaires

II/ Notions d'anatomies et physiologiques

1 L'appareil ventilatoire

2 Les étapes de la respiration

3 L'inspiration et l'expiration

4 Les fréquences ventilatoires

5 La consommation d'air

6 Les besoins en oxygène de l'organisme

III/ Les risques respiratoires – Actions des substances dangereuses sur l'organisme

1 Les facteurs de gravité

2 Les grandes familles de gaz et de vapeurs

3 Les polluants particuliers

IV/ Description des différents appareils respiratoires isolants et principes de fonctionnement

V/ Les critères de choix d'utilisation des différents appareils respiratoires isolant à circuit ouvert

VI/ Organisation d'un travail effectué à l'aide d'appareils respiratoires isolants

1 L'autorisation de travail

2 La composition de l'équipe

3 La préparation du travail

4 Le balisage de la zone de travail

5 La surveillance de l'équipe de travail

VII/ Les procédures de sécurité à connaître lors du travail avec le port du masque

Formation et évaluation pratique sur zone d'évolution :

Utiliser des appareils respiratoires isolants à circuit ouvert :

Présentation du matériel

La mise en place de l'équipement

La pression minimum d'utilisation d'une bouteille

Le contrôle de l'étanchéité
Le contrôle de l'équipement porté par son équipier
Quoi faire en cas de défaillance d'un appareil respiratoire isolant en cours d'utilisation
Entretien et vérification après utilisation

Méthodes pédagogiques

Articulé autour de plusieurs méthodes, expositive, démonstrative, interrogative, active et expérientielle en salle en interactivité avec le groupe associant des exercices pratiques en situation.

Moyens pédagogiques

Diaporama, une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc, les EPI adaptés à l'entreprise, l'ARI et un local permettant de réaliser les exercices pratiques ainsi qu'un support pédagogique stagiaire par participant

Modalités de suivi

Modalités et délais d'accès : nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive, des sessions de formation ont lieu régulièrement sur nos différents centres partenaires, nous contacter pour en connaître les dates ou l'organiser en intra sur le site de votre choix.

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs expérimenté dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la maîtrise du risque incendie et l'utilisation d'un ARI en espace confiné.



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des connaissances sous forme de QCM et du savoir-faire par des exercices pratiques.

Moyens à mettre en oeuvre

Equipements de protection individuelle adaptés : tenue de travail, casque, gants, chaussures de sécurité. Appareils Respiratoire Isolant autonome et/ou sous adduction d'air vérifié et normé. Local permettant de réaliser les exercices requis.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos référents handicap sont à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires.



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour De 3 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Marion BILLET
Responsable grands comptes

Tél. : 0671355609
Mail : marion.b@reseau-ocafor.com